

**Qualification des fournisseurs  
de services professionnels  
Secteur d'activités GÉOMATIQUE**

*Instructions aux fournisseurs*

## Table des matières

<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>2</b>
1.1 GÉNÉRALITÉS .....	2
1.2 RÈGLES DE L'EXERCICE DE QUALIFICATION .....	4
1.3 CRITÈRES DE REJET D'UNE CANDIDATURE .....	4
1.4 MODES D'ATTRIBUTION.....	4
1.5 CONFIDENTIALITÉ.....	5
<b>2. INFORMATIONS RELATIVES AU SECTEUR D'ACTIVITÉS GÉOMATIQUE.....</b>	<b>6</b>
2.1 LISTE DES GROUPES DE MARCHANDISES.....	6
2.2 ENREGISTREMENT À LA NORME ISO 9001: 2000 .....	7
2.3 MÉTHODOLOGIE .....	8
2.4 QUALIFICATION EN CONTINU .....	8
2.5 STRATÉGIES DE CANDIDATURES.....	9
<b>3. QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE GROUPE DE MARCHANDISES.....</b>	<b>12</b>
4.1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES.....	12
4.2 PROFIL PROFESSIONNEL MINIMAL REQUIS .....	13
4.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉALISATIONS .....	15
4.4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS SPÉCIALISÉS .....	15
<b>5. DÉCLARATION.....</b>	<b>15</b>
<b>6. LEXIQUE .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>18</b>

## 1. Informations générales

### 1.1 Généralités

Le présent document établit les règles et critères de qualification pour les fournisseurs intéressés et aptes à fournir des services professionnels pour d'éventuels contrats dans les différents secteurs d'activités du marché Géomatique.

**La qualification du secteur d'activités de la Géomatique se fait de façon continue, c'est-à-dire que les fournisseurs peuvent déposer à tout moment un dossier de qualification à Hydro-Québec. Hydro-Québec prévoit analyser les dossiers reçus une fois tous les six (6) mois.**

Cet exercice de qualification s'adresse aux fournisseurs de services professionnels *oeuvrant directement* dans le marché Géomatique et possédant une place d'affaires au Québec. Seules les places d'affaires avec adresses civiles seront considérées comme places d'affaires.

La qualification ne s'adresse pas aux institutions d'enseignement, aux instituts de recherche et aux travailleurs autonomes.

#### ATTENTION

**Hydro-Québec ne s'engage aucunement à attribuer des contrats aux fournisseurs qui sont inscrits sur sa liste de qualifiés.**

Pour la préparation de votre dossier de qualification, vous devez vous procurer les grilles d'information à compléter et les documents connexes, en envoyant une demande écrite à l'adresse courriel [hydro-quebec\\_qualification\\_geomatique@hydro.qc.ca](mailto:hydro-quebec_qualification_geomatique@hydro.qc.ca), avec la mention « Qualification Géomatique – Documents électroniques ». Lors de cet envoi, veuillez nous faire connaître la personne contact de votre entreprise pour toute communication à venir.

Les grilles d'information, le formulaire de déclaration et le modèle de curriculum vitae joints à l'envoi électronique sont les véhicules exclusifs devant être utilisés pour déposer un dossier de

qualification pour le secteur d'activités Géomatique. **Vous ne pouvez, d'aucune manière, modifier la forme ou le format de ceux-ci.**

Afin de vous qualifier, vous devez remplir et retourner **quatre (4) copies papier** du questionnaire et des *curriculum vitae* de vos ressources humaines (voir instructions aux sections 3 et 4 du présent document). Ces quatre (4) copies papier devront être accompagnées:

- d'un (1) exemplaire du formulaire de déclaration dûment signé par la personne autorisée à représenter et à engager votre entreprise ;
- de l'organigramme de votre entreprise ;
- d'une (1) copie électronique du questionnaire dûment remplie, transmise par courrier électronique à l'adresse du responsable de la qualification mentionnée ci-après ;
- d'une (1) copie de votre certificat d'enregistrement si votre entreprise est enregistrée à la norme ISO 9001:2000 dans le domaine spécifique au secteur d'activités Géomatique (certaines exceptions s'appliquent, voir section 2.2) ;
- d'une (1) copie de la convention de coentreprise, lorsque le dossier de qualification est présenté par une coentreprise (selon section 2.5).

Si vous désirez joindre à votre candidature un descriptif de votre entreprise, celui-ci devra se limiter à un document d'au maximum cinq (5) pages.

Vous devez faire parvenir votre dossier complet à l'une des adresses indiquées ci-dessous :

**TRANSMISE PAR POSTE CANADA**

Hydro-Québec  
Bureau des soumissions  
C.P. 1030  
Succ. Desjardins  
Montréal, (Québec) H5B 1C2

**TRANSMISE DE MAIN EN MAIN OU PAR  
MESSAGERIE (excluant poste Canada)**

Hydro-Québec  
Bureau des soumissions  
800, boul. De Maisonneuve Est  
2e étage, bureau 2-007  
Montréal, (Québec) H2L 4M8

L'enveloppe doit porter la mention : « Qualification – Géomatique » et être adressée à l'attention de *Services professionnels – Hydro-Québec*.

Toutes questions concernant le présent document doivent être transmises par courrier électronique en mentionnant dans l'objet de celui-ci, le mot "Question" au :

Responsable de la qualification du secteur d'activités GÉOMATIQUE  
[hydro-quebec\\_qualification\\_geomatique@hydro.qc.ca](mailto:hydro-quebec_qualification_geomatique@hydro.qc.ca)

## 1.2 Règles de l'exercice de qualification

L'évaluation du dossier de chaque fournisseur se fera de façon objective à partir des réponses que vous nous fournirez dans les documents de qualification et non selon la connaissance que les employés d'Hydro-Québec ont de votre entreprise. Hydro-Québec se réserve le droit de prendre les moyens qu'elle juge nécessaires afin de valider les informations que vous aurez fournies. À cet égard, toute fausse déclaration entraînera le rejet du dossier du fournisseur qui en est l'auteur.

Un comité d'analyse se tiendra environ aux six (6) mois afin d'évaluer les dossiers complets reçus depuis la tenue du dernier comité d'analyse.

Hydro-Québec s'engage à vous faire parvenir, par écrit, le résultat d'analyse de votre dossier au terme du processus.

## 1.3 Critères de rejet d'une candidature

Si la candidature ne respecte pas l'un ou l'autre des éléments suivants, elle sera rejetée et ne fera pas l'objet d'une analyse de son contenu :

- questionnaire rempli en entier ;
- questionnaire rempli électroniquement (la forme manuscrite n'est pas acceptée) ;
- signature manuscrite du formulaire de déclaration par une personne autorisée de votre firme ;
- certificat ISO 9001:2000 valide remis lorsque requis (selon section 2.2).

## 1.4 Modes d'attribution

Advenant une éventuelle attribution de contrats, celle-ci pourra être faite par appel à la concurrence **ou** suite à une négociation de gré à gré. **Une validation des aspects techniques du dossier du fournisseur sera faite en fonction de chaque besoin spécifique.**

### **1.5 Confidentialité**

Hydro-Québec s'engage auprès des répondants à traiter de façon confidentielle toute l'information fournie par leur entreprise.

Hydro-Québec se réserve le droit de diffuser la liste des fournisseurs qualifiés.

## 2. Informations relatives au secteur d'activités Géomatique

### 2.1 Liste des groupes de marchandises

Les groupes de marchandises (GDM) du secteur d'activités Géomatique sont les suivants :

Groupe de marchandises	Description
<b>QA201</b> Arpentage technique	<i>Levés terrestres, calculs et mise en plan de données relatives à la topographie, au milieu et aux installations diverses ; ceci inclut les activités d'implantation et de localisation d'équipements.</i>
<b>QA202</b> Arpentage foncier	<i>Études et recherches foncières, travaux au terrain, levés, calculs et mises en plan de données nécessaires à l'acquisition, à la publication et à la gestion des droits fonciers ; ceci inclut les activités de piquetage de droit foncier, de bornage ainsi que de rôle d'expert.</i>
<b>QA203</b> Arpentage de contrôle	<i>Observations, mesures et audits pour vérifier la conformité des installations durant ou après la construction ; cette activité fait partie de l'assurance-qualité des installations.</i>
<b>QA204</b> Microgéodésie, Auscultation et Relevés spéciaux	<i>Mesures et observations très spécialisées de grande précision permettant de vérifier la déformation ou la justesse du dimensionnement ou la position de différentes installations.</i>
<b>QA205</b> Levés hydrométriques	<i>Levés sur mers, réservoirs, lacs et rivières, calculs et mise en forme de données relatives à l'hydrométrie (ex : niveaux d'eau, débits, courants, etc.), l'océanographie (ex : marées, qualité d'eau, etc.), la thermographie, la glaciologie (ex : glace, neige et frasil, etc.), la climatologie (stations hydrométéorologiques) et la sédimentologie.</i>
<b>QA206</b> Levés bathymétriques	<i>Levés sur mers, réservoirs, lacs et rivières, calculs et mise en forme de données relatives à la topographie des fonds marins.</i>
<b>QA302</b> Cartographie thématique	<i>Production de cartes thématiques et produits de communication représentant et intégrant divers thèmes (ex : environnement, infrastructures, découpages administratifs, etc.), suivant des procédés reconnus.</i>
<b>QA303</b> Télédétection	<i>Traitement et acquisition d'images par capteurs satellitaires ou aéroportés permettant de reconnaître différents éléments ou phénomènes terrestres dans des bandes des spectres visibles et invisibles, suivant des procédés reconnus.</i>

Septembre 2008

Qualification Géomatique  
Instructions à la firme

Groupe de marchandises	Description
<b>QA304</b> Imagerie	<i>Prises de vue aérienne ou terrestre, géoréférencée ou non, pour lesquelles chaque photo, image ou vidéo est prise dans un but d'interprétation et d'analyse des éléments.</i>
<b>QA305</b> Cartographie topographique	<i>Traitement (ex : photogrammétrie, aérotriangulation, captage photogramétrique, orthorectification, etc.) pour la production de documents topographiques géoréférencés (ex : cartes, orthoimages, modèles numériques de terrain, profils, etc.) suivant des procédés reconnus.</i>
<b>QA306</b> Prise de vue aérienne géoréférencée	<i>Prises de vue aérienne géoréférencée pour lesquelles chaque photo ou images sont prises dans un but de production de documents topographiques, suivant des procédés reconnus.</i>
<b>QA307</b> Levés aériens par balayage	<i>Levés aéroportés par balayage LIDAR, du terrain et des infrastructures (ouvrages, équipements, etc.), et traitement des données en un modèle numérique géoréférencé .</i>
<b>QA308</b> Levés terrestres par balayage	<i>Levés terrestres par balayage LIDAR, des infrastructures (ouvrages, équipements, etc.) et du terrain, et traitement des données en un modèle numérique géoréférencé ou non.</i>
<b>QA309</b> Traitement de nuages de points 3D	<i>Traitement (ex : géoréférencement, maillage, édition de modèle polygonaux, etc.) pour la représentation 3D en un modèle accessible à différents systèmes d'ingénierie de conception .</i>
<b>QA401</b> Bases de données géoréférencées	<i>Intégration, structuration, traitement, géocodage, conversion, classification, analyse et gestion de données géoréférencées en vue de constituer, mettre à jour ou gérer des bases de données territoriales pouvant constituer des systèmes d'information géographique (SIG), excluant le développement et la maintenance de système informatique.</i>

## 2.2 Enregistrement à la norme ISO 9001: 2000

### Règle

L'enregistrement à la norme ISO 9001: 2000 est **obligatoire** pour qu'un fournisseur soit qualifié dans les groupes de marchandises de la Géomatique. Tout dossier qui ne sera pas accompagné d'une copie du certificat ne sera pas recevable, sauf les cas prévus ci-bas.

### Exceptions à l'enregistrement ISO 9001:2000

Hydro-Québec procédera, de la façon suivante, à l'analyse des dossiers et à la qualification des fournisseurs même s'ils ne sont pas certifiés ISO 9001: 2000 :

**Septembre 2008**

Qualification Géomatique  
Instructions à la firme

- Pour les GDM QA201 (Arpentage technique) et QA202 (Arpentage foncier), l'enregistrement à la norme ISO n'est pas exigé. Cependant lors d'octroi de contrats, les fournisseurs qualifiés possédant leur certification à la norme ISO 9001:2000 seront priorisées tant qu'une saine concurrence est maintenue.
- Pour le GDM QA302 (Cartographie thématique) l'enregistrement à la norme ISO n'est pas exigé. Cependant lors d'octroi de contrats, les fournisseurs qualifiés ne possédant pas leur certification à la norme ISO 9001:2000 pourront être considérés seulement s'ils se sont vus confier l'étude de l'évaluation environnementale du même projet.

## 2.3 Méthodologie

Les fournisseurs doivent spécifier, dans le questionnaire de qualification, le ou les groupe(s) de marchandises pour lesquels ils désirent déposer un dossier. Aucune limite n'est imposée quant au nombre de groupes de marchandises postulé. Les fournisseurs seront qualifiés par groupe de marchandises et les contrats seront généralement attribués dans un groupe de marchandises précis du secteur d'activités Géomatique.

Des critères de base sont exigés pour chaque groupe de marchandises (voir point 4.2). Tout fournisseur ne rencontrant pas ces critères verra sa candidature rejetée. **Par ailleurs, lors d'attribution de contrats, Hydro-Québec pourra exiger des critères supérieurs aux critères de base exigés pour le présent exercice de qualification, selon les besoins et en validant les capacités de réalisation du fournisseur.**

## 2.4 Qualification en continu

Les fournisseurs qualifiés le demeureront tant et aussi longtemps qu'ils répondront aux critères de qualification. **Ils auront l'obligation d'informer Hydro-Québec de toute modification relative à leur organisation notamment, un changement d'adresse, une fusion, un ajout ou un retrait de personnel scientifique ou technique.**

Nonobstant ce qui est écrit au paragraphe précédent, Hydro-Québec se réserve le droit de réviser la qualification d'un fournisseur pour des raisons de manquement à la performance des services professionnels rendus. Les fournisseurs qualifiés ayant obtenu un contrat seront sujets à une évaluation de la performance de leurs services à la fin de chaque contrat. Cette évaluation sera un intrans dans le maintien ou non de leur qualification.

Afin de s'assurer que les fournisseurs inscrits sur la liste des qualifiés maintiennent ce statut, Hydro-Québec procédera régulièrement à une vérification de dossiers. À cet effet, elle demandera à certains d'entre eux de lui fournir l'information requise afin d'actualiser leur dossier de qualification. Le comité d'analyse du secteur d'activités vérifiera si ces fournisseurs rencontrent toujours les critères de qualification pour les GDM pour lesquels ils sont qualifiés.

Si un GDM ou un critère de sélection pour obtenir la qualification d'un GDM requis est ajouté ou modifié, Hydro-Québec pourra décider d'annuler les qualifications pour le GDM visé par ce changement et refaire un exercice de qualification ponctuel.

## 2.5 Stratégies de candidatures

Il y a trois (3) façons, pour un fournisseur, de pouvoir se qualifier en Géomatique. Cependant, le fournisseur doit choisir une seule façon de se qualifier par GDM.

### **Stratégie A (Candidature individuelle)**

Chaque place d'affaires d'un fournisseur, ayant le profil professionnel minimal requis (voir point 4.2) et qui oeuvre **directement** dans le secteur d'activités Géomatique, peut présenter un dossier individuel de candidature.

### **Stratégie B (Regroupement en coentreprise)**

Afin de permettre à Hydro-Québec d'obtenir la participation de fournisseurs locaux lorsque requis et ainsi favoriser les retombées régionales, il est permis à des fournisseurs de se regrouper en coentreprise pour déposer un dossier de qualification, aux conditions suivantes:

1. Un des membres doit être qualifiable individuellement et ainsi avoir :
  - le profil professionnel complet tel que décrit à la section 4.2;
  - avoir le nombre de réalisations pertinentes requis;
  - avoir sa certification ISO 9001 : 2000, pour les GDM où elle est requise.

Ce membre est identifié, aux fins des présentes, comme étant l' "*entreprise-mère*".

2. Pour faire partie de la coentreprise, les autres membres doivent avoir l'équipe de base requis pour le groupe de marchandises, soit :
  - un chargé de projets ayant le profil professionnel requis par le GDM (*réf. 4.2 Profil professionnel minimal requis*);
  - un technicien.
3. Un seul dossier est déposé pour la coentreprise;
4. Une copie de la convention de coentreprise doit être déposée avec le dossier de qualification. Cette convention doit contenir, notamment, les noms des firmes impliquées, le nom de la coentreprise, le nom de l'entreprise-mère, les adresses complètes de chacun des membres, l'objet de la coentreprise, l'intérêt de chacune des parties (en pourcentage), le nom du représentant désigné aux fins de négociation et de facturation, la durée de la convention, les règles de régie interne et la signature d'un représentant de chacune des parties impliquées;
5. L'entreprise-mère est responsable, au nom de la coentreprise, aux fins de l'exécution des obligations découlant des contrats à intervenir avec Hydro-Québec avec ladite coentreprise;
6. Les parties constituantes ne peuvent présenter de candidature individuelle pour le ou les groupes de marchandises pour lesquels elles sont qualifiées ou ont présenté une candidature à titre de coentreprise;
7. Les parties constituantes ne peuvent participer à deux (2) coentreprises afin de se qualifier pour un groupe de marchandises donné;
8. Les parties constituantes ne peuvent utiliser les ressources humaines pour une candidature en coentreprise et pour une candidature individuelle et ce, peu importe le groupe de marchandises.

Une copie de la convention de coentreprise pourrait être exigée lors d'une éventuelle attribution de contrat.

### **Stratégie C (Regroupement entre places d'affaires d'une même entreprise)**

Un fournisseur ayant le profil professionnel minimal requis (voir point 4.2), qui oeuvre **directement** dans le secteur d'activités Géomatique et qui possède d'autres places d'affaires ou des filiales œuvrant aussi **directement** dans ce secteur d'activités, peut déposer un seul dossier de candidature couvrant l'ensemble de celles-ci. Le dossier soumis par la société mère ou la principale place d'affaires devra clairement identifier les ressources humaines et les réalisations de chacune des entités désirant être qualifiées.

Chaque autre place d'affaires et/ou filiale pourra se qualifier uniquement si :

1. la société mère (ou la principale place d'affaires) se qualifie ;  
**et**
2. chaque autre place d'affaires et/ou filiale possède le nombre de ressources minimales exigées, à savoir, un chargé de projet ayant le profil professionnel requis par le GDM (réf. 4.2 *Profil professionnel minimal requis*) et un technicien.

### 3. Grilles d'information

Tout fournisseur doit soumettre un dossier complet de qualification pour tous les **groupes de marchandises** pour lesquels il tente de se qualifier.

Les grilles d'information ne peuvent être remplies, en tout ou en partie, sous la forme manuscrite.

Le fournisseur doit compléter la partie *Données générales* (une seule fois). Il doit également compléter les onglets *Données spécifiques* pour **chaque groupe de marchandises** pour lesquels il demande à être qualifié.

Pour les *Données spécifiques*, les informations demandées sont celles qui répondent spécifiquement aux caractéristiques particulières du groupe de marchandises. Pour cette partie, le fournisseur doit compléter autant d'exemplaires des onglets *Données spécifiques* qu'il y a de groupes de marchandises dans lesquels il désire voir ses compétences reconnues.

#### **Structure du questionnaire**

Le questionnaire se compose de :

- un (1) onglet traitant des exigences générales de qualification (onglet bleu) ;
- cinq (5) onglets traitant des exigences spécifiques de qualification (onglets jaunes).

#### **Exigences générales (onglet bleu)**

Tout fournisseur désirant se qualifier doit compléter l'ensemble des sections de la Grille 1 intitulée *Données générales* (onglet bleu).

#### **Exigences spécifiques**

Vous devrez compléter chacun des onglets des groupes de marchandises pour lesquels vous désirez qualifier votre entreprise :

---

**Septembre 2008**

*Qualification Géomatique*

*Instructions à la firme*

- onglet « Professionnels » – regroupez les fonctions de vos employés selon leur discipline ou spécialité ;
- onglet « Techniciens » – regroupez les fonctions de vos employés selon leur discipline ou spécialité ;
- onglet « Autres Ress Tech » – regroupez les fonctions de vos employés selon leur discipline ou spécialité ;
- onglet « Réalisations » – détaillez les réalisations antérieures de votre entreprise (Grille 3 *Réalisations* doit spécifier pour chacun des groupes de marchandises où vous tentez de vous qualifier, un minimum de trois (3) projets pertinents réalisés (**maximum 10 projets**) au cours des cinq (5) dernières années) ;
- onglet « Équip + Logiciels » – indiquer les types d'équipements ou les logiciels (ainsi que leur version) que votre entreprise utilise.

Vous trouverez la liste des régions administratives du Québec en annexe 1.

## 4. Informations relatives à chaque groupe de marchandises

### 4.1 Dispositions relatives aux ressources humaines

Le fournisseur doit présenter le dossier de chacune des ressources humaines **directement reliées au groupe de marchandises** et dont il prévoit affecter à la réalisation de contrats éventuels avec Hydro-Québec.

À cet effet, il doit remplir tous les champs de la Grille 2 intitulée *Données spécifiques* (Ressources humaines), pour **chacun des groupe de marchandises** où il désire être retenu, pour les trois (3) groupes d'emploi soit, Professionnels, Techniciens et Autres ressources techniques œuvrant dans le GDM.

Les curriculum vitae des ressources humaines doivent être présentés selon le modèle en annexe. Les adresses de résidence et du lieu de travail de chacune des ressources humaines présentées doivent y être clairement indiquées. Un individu peut être listé pour plusieurs GDM d'une même place d'affaires mais ne peut être inscrit à plusieurs places d'affaires.

Le fournisseur ne pourra être retenu s'il ne peut répondre aux exigences de base pour **constituer au moins une équipe de base** (réf. 4.2 Profil professionnel minimal requis).

## 4.2 Profil professionnel minimal requis

Dans chacun des GDM, sans égard à l'organisation du travail lors d'attribution de contrats, le profil professionnel de base du fournisseur doit comprendre:

Groupe de marchandises	Profil professionnel minimal requis
<b>QA-201</b> Arpentage technique	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 2 chargés d'équipe, dont 1 arpenteur-géomètre 2 techniciens
<b>QA-202</b> Arpentage foncier	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 2 chargés d'équipe, dont 1 arpenteur-géomètre 2 techniciens
<b>QA-203</b> Arpentage de contrôle	2 arpenteurs-géomètres, chargés de projets 2 chargés d'équipe 2 techniciens
<b>QA-204</b> Microgéodésie, auscultation et relevés spéciaux	2 arpenteurs-géomètres, chargés de projets 2 chargés d'équipe 2 techniciens
<b>QA-205</b> Levés hydrométriques	1 professionnel, chargé de projets 2 chargés d'équipe, dont 1 professionnel 2 techniciens
<b>QA-206</b> Levés bathymétriques	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 2 chargés d'équipe, dont 1 arpenteur-géomètre 2 techniciens
<b>QA-302</b> Cartographie thématique	1 chargé de projets 1 chargé d'équipe 1 technicien avec au moins 1 an d'expérience dans le groupe de marchandises

Groupe de marchandises	Profil professionnel minimal requis
<b>QA-303</b> Télé-détection	1 professionnel, chargé de projets 1 technicien avec au moins 1 an d'expérience dans le groupe de marchandises
<b>QA-304</b> Imagerie	1 professionnel, chargé de projets 1 chargé d'équipe 2 techniciens
<b>QA-305</b> Cartographie topographique	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 2 chargés d'équipe, dont 1 arpenteur-géomètre 2 techniciens
<b>QA-306</b> Prise de vue aérienne géoréférencée	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 1 arpenteur-géomètre, chargé d'équipe 2 techniciens
<b>QA-307</b> Levés aériens par balayage	1 arpenteur-géomètre, chargé de projets 1 arpenteur-géomètre, chargé d'équipe 2 techniciens
<b>QA-308</b> Levés terrestres par balayage	1 professionnel, chargé de projets 1 professionnel, chargé d'équipe 2 techniciens
<b>QA-309</b> Traitement de nuages de points 3D	1 professionnel, chargé de projets 1 professionnel, chargé d'équipe 2 techniciens
<b>QA-401</b> Base de données géoréférencées	1 professionnel, chargé de projets 1 professionnel, chargé d'équipe 2 techniciens

La compilation des années d'expérience présentée à la **section 6 Lexique** est cumulative. Cependant, pour les GDM suivants, les années peuvent être concurrentes entre elles, à l'intérieur de chaque famille:

- QA-201 et QA-202;
- QA-305, QA-306 et QA-307;
- QA-308 et QA-309.

Par exemple, une expérience de trois (3) ans à titre d'arpenteur-géomètre pourra donner à la ressource trois (3) années d'expérience en QA201 et trois (3) années d'expérience en QA202, si elle a réalisé des projets pour des activités visés par ces deux GDM.

Cependant, cette même ressource ne pourra avoir cumulé de l'expérience, pendant ces trois (3) mêmes années, en QA206 ni même en QA307.

### 4.3 Dispositions relatives aux réalisations

Le fournisseur doit présenter, pour *chacun des groupes de marchandises* où il désire être retenu, un **minimum de trois (3) projets** et un **maximum de dix (10) projets pertinents**, réalisés au cours des **cinq (5) dernières années**. Il doit remplir, pour chacun des GDM visés, **tous les champs** de la Grille 3 intitulée *Réalisations*.

**La volonté d'Hydro-Québec est à l'effet que les firmes qualifiées soient en maîtrise de toutes les étapes de production dans les GDM concernés.**

À cet effet, pour qu'un projet soit considéré par le comité d'analyse des candidatures, le mandat doit être directement relié au GDM et le fournisseur doit avoir joué un rôle majeur (plus de 50% de la valeur du mandat) dans la réalisation dudit mandat.

#### Particularité :

Pour le groupe de marchandises QA302 (Cartographie thématique), pour qu'un projet soit pertinent, le fournisseur doit démontrer que le projet a fait l'objet de traitement de données environnementales, intégrant divers thèmes, dans un système d'information géographique et d'une représentation cartographique de ces données;

### 4.4 Dispositions relatives aux équipements et logiciels spécialisés

Pour *chacun des groupes de marchandises* où il désire être qualifié, le fournisseur doit remplir tous les champs de la Grille 4 intitulée *Équipements et logiciels spécialisés*.

## 5. Déclaration

Le formulaire de déclaration joint à l'envoi électronique du présent document doit être signé par une personne autorisée à représenter et engager votre entreprise. **Veillez prendre note que le texte du formulaire de déclaration ne pourra d'aucune façon être modifié ou substitué par toute autre forme de déclaration.**

## 6. Lexique

**Arpenteur-géomètre :** Professionnel reconnu par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comme membre actif dans le groupe de marchandises concerné (incluant le géomètre s'il y a lieu).

**Chargé de projet :** Peut être chargé de projet, l'employé qui rencontre l'une ou l'autre des exigences suivantes :

- détient un diplôme universitaire lié au groupe de marchandises et un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le groupe de marchandises dont au moins trois (3) à titre de chargé de projet et au moins une (1) avec le fournisseur actuel.

*OU*

- détient un diplôme d'étude collégiale (DEC) lié au groupe de marchandises et un minimum de dix (10) années d'expérience dans le groupe de marchandises dont au moins cinq (5) à titre de chargé de projet et au moins une (1) avec le fournisseur actuel.

N.B. Pour les groupes de marchandises QA-307 (Levés aériens par balayage) et QA-308 (Levés terrestres par balayage) le nombre d'années minimum d'expérience du chargé de projet est de 2 ans.

**Chargé d'équipe :** Peut être chargé d'équipe, l'employé qui rencontre l'une ou l'autre des exigences suivantes :

- détient un diplôme universitaire lié au groupe de marchandises et un minimum de deux (2) années d'expérience dans le groupe de marchandises et au moins deux (2) à titre de chargé d'équipe avec le fournisseur actuel.

*OU*

- détient un diplôme d'étude collégiale (DEC) lié au groupe de marchandises et un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le groupe de marchandises et au moins deux (2) à titre de chargé d'équipe avec le fournisseur actuel.

**Employé(e) :** Personne qui travaille en service continu pour le fournisseur sur une base excédant 40 semaines par année. **Sont exclus les pigistes ou les sous-traitants.**

<b>Employé(e) saisonnier(ère) :</b>	Personne qui travaille en service continu pour le fournisseur sur une base de 26 à 39 semaines par année. <b>Sont exclus les pigistes ou les sous-traitants.</b>
<b>Filiale :</b>	Personne morale qui est entièrement contrôlée par une autre personne morale ou dont plus de 50% des actions permettant l'élection de la majorité des administrateurs sont détenues par une autre personne morale.
<b>Fournisseur :</b>	Personne morale ou regroupement de personnes morales, qui présente (nt) un dossier afin de se qualifier, selon une des trois (3) stratégies de candidatures décrites à la section 2.5.
<b>Autre place d'affaires :</b>	Lieu, autre que la principale place d'affaires, où le fournisseur exerce des activités <b>depuis au moins un (1) an</b> . Cet établissement doit être clairement identifié au nom du fournisseur et être accessible durant les heures normales de bureau.
<b>Place d'affaires :</b>	Lieu, endroit qui se caractérise par un emplacement distinctif, et où s'exerce l'activité d'une entreprise, d'une institution, d'un commerce, etc.
<b>Principale place d'affaires :</b>	Établissement d'où les affaires d'un fournisseur sont dirigées.
<b>Professionnel :</b>	Employé(e) ou employé(e) saisonnier(ère) détenant un diplôme universitaire lié au groupe de marchandises.
<b>Société mère :</b>	Personne morale ayant sous son contrôle une autre personne morale.
<b>Technicien(ne) :</b>	Employé(e) ou employé(e) saisonnier(ère) détenant un DEC dans le groupe de marchandises ou un diplôme lié au groupe de marchandises et trois (3) années d'expérience dans le groupe de marchandises ou au moins huit (8) années d'expérience dans le groupe de marchandises.

## Annexe 1

### Régions administratives du Québec

CODE	RÉGIONS ADMINISTRATIVES du QUÉBEC - RAQ
01	Bas-St-Laurent
02	Saguenay – Lac-St-Jean
03	Capitale nationale
04	Mauricie
05	Estrie
06	Montréal
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
10	Nord-du-Québec
11	Gaspésie – Îles de la Madeleine
12	Chaudière-Appalaches
13	Laval
14	Lanaudière
15	Laurentides
16	Montérégie
17	Centre-du-Québec